

**CONSEIL NATIONAL
DES SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES**

**SEANCE DU
JEUDI 2 JUILLET 2015**

10H00

Ministère de l'intérieur

**Place Beauvau
Salle « OLYMPE DE GOUGES »**

Ordre du jour

1 – Approbation du compte rendu de la réunion du 12 février 2015.

2 – Examen des actions menées dans le cadre de l'engagement national signé à Chambéry.

3 – Communications

3.1 – L'expérimentation du service civique adapté aux SDIS 54, 55 et 88.

3.2 – Conventions avec le ministère de l'éducation nationale.

3.3 – Convention pour l'accès aux logements sociaux situés à proximité des CIS pour les SPV

4 – Audition de Messieurs Stéphane CHEVRIER et Marc RIEDEL : approche sociologiques du volontariat, l'évolution depuis 15 ans et la prise en compte des comportements des sapeurs-pompiers volontaires dans leur management.

5 – Questions Diverses :

5.1 – Les SPV du 3SM qui souhaitent aussi participer aux activités SPV non 3SM.

5.2 – les prochaines réunions du Conseil national des sapeurs-pompiers volontaires.

1 - Approbation du compte rendu de la réunion du 12 février 2015

Conseil National des Sapeurs-Pompiers Volontaires

Séance du 12 février 2015

(Salle Olympe de Gouges – Site de Beauvau)

Ordre du jour :

- 1 - Approbation du compte rendu de la réunion du 27 novembre 2014
- 2 – Le projet de rapport annuel du CNSPV.
- 3 – La plaquette annuelle SPV : principales évolutions.
- 4 – Point sur les dossiers suivants :
 - 4.1 – le service civique adapté aux sapeurs-pompiers ;
 - 4.2 – l'accès aux logements sociaux par les sapeurs-pompiers volontaires ;
 - 4.3 – les conventions nationales « employeurs de salariés, par ailleurs sapeurs-pompiers volontaires ».
- 5 – Questions Diverses :
 - 5.1 – le management des sapeurs-pompiers volontaires (FNSPF)
 - 5.2 – l'honorariat des sapeurs-pompiers volontaires (FNSPF)
 - 5.3 – le SDACR du SDIS 14 (FNSPF)
 - 5.4 – Les prochaines réunions du Conseil national des sapeurs-pompiers volontaires.

Sont présents :

Les membres du conseil :

Au titre de l'État (collège 1):

M. Laurent PREVOST ;

M. Jean BENET ;

M. Jean-Yves ROPARS, IDSC.

Conseil national des sapeurs-pompiers volontaires du 2 juillet 2015

Au titre des parlementaires (collège 2):

M. Jean-Paul BACQUET ;

Au titre des élus (collège 3) :

– représentants de l'Association des Maires de France :

M. Etienne WOLF.

Au titre des présidents d'associations de sapeurs-pompiers (collège 4) :

• représentant de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France :

M. Eric FAURE;

– représentant de l'Association Nationale des Directeurs Départementaux et Directeurs Départementaux Adjointes des Services d'Incendie et de Secours :

M. Patrick BAUTHEAC.

Au titre des représentants des sapeurs-pompiers volontaires (collège 5) :

M. Jean-Luc PERUSIN ;

M. Hubert DEGREMONT ;

Mme Sandrine FERBER.

Au titre des représentants des personnes qualifiées (collège 6) :

M. l'amiral (2S) Alain BEREAU.

Secrétariat du conseil :

M. Jean-Luc QUEYLA ;

Mme Christel FISCHER

Mme Laurence AUCLAIR

Assistent également à la réunion :

M. Patrick HEYRAUD, FNSPF ;

M. Guillaume BELLANGER, FNSPF ;

M. Jean-Paul BOSLAND, PUD 74 et maire de Gaillard.

La séance est ouverte par le Président à 10h00.

M. BACQUET tient tout d'abord à rendre hommage à M. Jean-Yves DUSSERE, président du Conseil général et du Conseil d'administration du SDIS des Hautes Alpes, membre du CNSPV au titre de l'ADF, qui est décédé dernièrement. Il est retracé sa carrière et ses actions. Puis les membres du CNSPV observent une minute de silence, demandée par le président, en sa mémoire.

Point 1 de l'ordre du jour :

M. BACQUET, Président fait adopter le compte-rendu de réunion du 27 novembre 2014.

Ce dernier est adopté à l'unanimité.

Point 2 de l'ordre du jour :

Le projet de rapport annuel du CNSPV présenté dans le document à l'appui de la séance est approuvé par l'assemblée.

Ce rapport annuel sera présenté lors de la prochaine séance de la CNSIS conformément aux dispositions réglementaires, puis remis au ministre de l'intérieur.

Point 3 de l'ordre du jour :

La plaquette « Statistique des sapeurs-pompiers volontaires » réalisée à partir d'une enquête auprès des 96 SDIS permet de mettre en évidence des éléments d'information sur plusieurs rubriques spécifiques.

M. QUEYLA présente un diaporama permettant non seulement d'afficher les chiffres pour l'année 2013 mais aussi de pouvoir comparer sur plusieurs années les évolutions.

M. BACQUET félicite le travail réalisé par la DGSCGC et retient notamment les éléments suivants :

- la durée d'engagement est de 11 ans 1 mois et progresse régulièrement ;
- le pourcentage de femmes est trop faible ;
- la durée annuelle de formation est de 37h ;
- la moyenne des indemnités perçue par un SPV est de 2400 euros par an.

Il estime nécessaire de sensibiliser les présidents de CASDIS au danger représenté pour le volontariat par le non-remplacement des sapeurs-pompiers professionnels et l'affectation en substitution de sapeurs-pompiers volontaires en gardes.

M. PREVOST suggère que ce message soit passé lors de la réunion des PCASDIS programmée la semaine d'après.

M. FAURE apporte un élément complémentaire concernant la fidélisation. La création de l'APFR en 2005 a permis de fidéliser les SPV. La PFR remplit son objectif de fidélisation pour la FNSPF. Par ailleurs, le 1^{er} engagement conditionne l'avenir du SPV. De plus, les difficultés liées aux gardes ou astreintes ont une incidence sur la fidélisation. Puis il souligne l'intérêt d'enrichir cette plaquette par un volet sociologique.

M. BENET précise que le travail sur la plaquette nécessite un véritable comité de relecture. Il ajoute qu'il serait pertinent de retenir quelques critères spécifiques susceptibles d'être plus particulièrement suivis. Enfin, il souligne que le taux de réponse qui augmente est un signe que les SDIS se mobilisent.

M. BAUTHEAC souligne que c'est un excellent travail et félicite les rédacteurs. Il précise que les SDIS sont encore jeunes mais qu'ils sont, aujourd'hui, en capacité d'enrichir et de consolider les éléments des statistiques.

M. BACQUET ajoute qu'il serait souhaitable d'avoir des éléments d'analyse sur les motifs du non renouvellement de l'engagement initial de 5 ans. Il demande que soit conduite une analyse de la mise en œuvre de la mesure 18 de l'Engagement national pour le volontariat, à travers le recensement du nombre de sapeurs-pompiers volontaires intégrés dans l'équipe de direction du SDIS depuis la signature de l'Engagement en 2013 à Chambéry.

Point 4-1 de l'ordre du jour :

M. BENET présente le rapport relatif à l'expérimentation d'un service civique adapté qui vient de débiter en Lorraine, porté par le SDIS de Meurthe et Moselle avec les SDIS de la Meuse et des Vosges.

Ainsi, les jeunes sous contrat de service civique bénéficient pendant une période de 9 mois d'une formation et d'une expérience riche et variée.

Un point d'étape sera réalisé en Juin puis à l'issue des 9 mois dans la perspective d'une éventuelle généralisation.

Point 4-2 de l'ordre du jour :

S'agissant de l'avancée de la mesure relative à l'accès pour les SPV aux logements sociaux situés à proximité des casernes, M. BENET informe l'assemblée qu'une convention est en cours d'élaboration entre le ministère de l'intérieur, le ministère en charge du logement, l'USH, l'AMF, le CNSPV et la FNSPF.

Enfin, il précise qu'une enquête est en cours auprès des SDIS sur ce sujet.

M. BACQUET fait savoir que cette convention est une grande avancée, et que les ministères travaillent ensemble sur ce dossier qu'il espère voir aboutir rapidement.

M. FAURE regrette que l'on reste sur une « bonne volonté des acteurs », la convention étant du domaine de l'intention.

M. BOSLAND fait part de son expérience en tant que maire et président d'une SEM : la mise en oeuvre sera difficile pour les maires tant qu'il n'y aura pas d'accroche réglementaire selon lui.

M. BACQUET fait part de son optimisme sur ce dossier. Il indique qu'il faut que les maires soient convaincants et persuadés de l'intérêt de la démarche.

M. FAURE fait part de la position de la FNSPF : elle accompagnera la démarche mais craint que la mesure soit insuffisante.

M. BACQUET approuve sans réserve cette démarche.

M. PREVOST approuve les propos de M. BACQUET et insiste sur le fait que les deux ministères "ont fait bouger les lignes" et pense qu'une dynamique sera constatée. Il souligne la nécessité de mobiliser les différents réseaux (maires, bailleurs sociaux..) et de s'inscrire dans une démarche d'évaluation.

Pour M. BACQUET, ce dossier va contribuer à rapprocher les maires et les sapeurs-pompiers.

Point 4-3 de l'ordre du jour :

M. QUEYLA présente les actions en cours avec les employeurs pour une convention cadre nationale relative à la disponibilité des SPV. Elles s'intègrent dans le plan d'action pour les SPV (la mesure n° 4 du volet I : « faciliter les relations avec les employeurs publics et privés »).

Les conventions nationales déclinées localement contribuent à une plus grande fidélisation du SPV et à la consolidation du potentiel opérationnel journalier (POJ).

Questions diverses

Point 5.1 - : le management des SPV

M. FAURE fait une déclaration générale sur le volontariat :

Concernant le management du volontariat :

-les travaux en cours dans le cadre de la refonte du référentiel activités compétences des officiers SPV témoignent de manière préoccupante de la perception négative par une partie de l'encadrement professionnel des fonctions opérationnelles des SPV.

De même et afin d'éviter un rejet par les jeunes officiers SPP en formation à l'ENSOSP de la ressource volontaire, la FNSPF vient de demander à la DGSCGC une évaluation de la semaine sur le modèle français de sécurité civile, et estime qu'il faut s'interroger sur un lissage dans le temps de ce module afin d'éviter tout phénomène de saturation et de stigmatisation ;

-les SPV attendent la concrétisation de la mesure n°18 de l'Engagement national pour le volontariat, qui prévoit la nomination d'un officier supérieur SPV dans l'équipe de direction des SDIS.

Concernant le maillage territorial :

- à l'exemple du projet de refonte du SDACR du Calvados qui prévoit la fermeture de neuf centres de secours, on touche au maillage territorial à des fins d'économie. Les engagements du président de la République (sanctuarisation du maillage, verrou à travers une saisine préalable de la CNSIS) ne sont pas respectés;

- on applique aux petits centres d'incendie et de secours les principes de gestion d'une entreprise : la prise en compte du nombre d'interventions n'est pas pertinente dans la mesure où l'objectif est d'assurer une couverture des risques, et elle est un non-sens à l'heure où l'on développe les actions de prévention pour diminuer le nombre d'interventions ;

- on observe de ce fait une rupture de citoyenneté ;

- en regroupant les CIS, on augmente le nombre de gardes postées et on ouvre la voie à la substitution de volontaires par des professionnels génératrice de coûts.

Sur la PFR :

- l'approche du dossier est uniquement financière et à court terme, sans vision de l'avenir et des enjeux pour la société et le modèle français de secours.

Sur les médailles (MSI et ordres nationaux) :

-les SP, et notamment les SPV, ne sont pas suffisamment pris en compte (absence de SPV actif dans la dernière promotion de la Légion d'honneur ; non-respect de la parité entre sapeurs-pompiers, policiers et gendarmes, dans le projet de promotion de la MSI de janvier 2015). La FNSPF demande l'attribution d'un quota propre aux sapeurs-pompiers, troisième force de la sécurité, au même niveau que leurs collègues policiers et gendarmes.

Sur la promotion de l'engagement, la FNSPF souhaite le renouvellement en 2015 d'une campagne nationale de communication.

Le CA de la FNSPF a de profondes inquiétudes sur les conséquences de ces évolutions sur notre modèle de secours et de gestion des crises. La baisse des effectifs ne s'inverse pas, il s'aggrave. La FNSPF n'acceptera pas toute évolution qui remettrait en cause le modèle de secours actuel.

Au regard de ces enjeux, il estime nécessaire la programmation d'une réunion du CNSPV en amont de la prochaine séance, prévue le 2 juillet.

M. BACQUET fait remarquer qu'il a toujours défendu le maillage territorial. S'agissant de la révision du SDACR du Calvados, il s'engage à transmettre ce projet pour avis à la CNSIS, conformément à la procédure demandée par le président de la République, en rappelant l'attachement unanime du CNSPV aux secours de proximité.

La programmation d'une réunion supplémentaire dépendra de l'avancée des dossiers et de la capacité à établir un ordre du jour et des rapports favorisant la participation des membres du CNSPV.

Point 5-2 de l'ordre du jour : l'honorariat des sapeurs-pompiers volontaires

M. HEYRAUD fait part des difficultés rencontrées par de nombreux SDIS dans la prise en compte de leurs demandes d'accès à l'honorariat des sapeurs-pompiers volontaires. La question récurrente qui apparaît est la demande de pouvoir bénéficier de l'honorariat au bout de 20 ans de service d'activité de SPV sans nécessairement avoir atteint l'âge de 55 ans. Une évolution de l'interprétation de la réglementation en vigueur semble nécessaire, afin d'éviter l'apparition de situations contentieuses.

Point 5-3 de l'ordre du jour : prochaine réunion

La prochaine séance est fixée le 2 juillet de 10h à 12h à Beauvau.

La séance est levée à 12h25.